

COMITE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE DE GUYANE

Séance du 22 mai 2018

DELIBERATION N° 2018-03

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2018

Le Comité de l'Eau et de la Biodiversité de Guyane, délibérant valablement,

Article 1 - article unique

APPROUVE le procès-verbal de la séance plénière du 25 janvier 2018.

Le Président du Comité de l'eau et de la biodiversité de Guyane

Patrick LECANTE